

## **DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS**

### **FCP BNA CEA**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF n° 36-2024 du 11 juin 2024

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **FCP BNA CEA** aura lieu le **27 mars 2025**.

FCP BNA CEA présente les caractéristiques suivantes :

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

<b>Dénomination</b>	: FCP BNA CEA
<b>Forme juridique</b>	: Fonds Commun de Placement -FCP -
<b>Catégorie</b>	: FCP Mixte, éligible aux Comptes Épargne en Actions -CEA-
<b>Type</b>	: OPCVM de capitalisation
<b>Objet</b>	: La constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.
<b>Législation applicable</b>	: - Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application. - Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.
<b>Adresse</b>	: Immeuble Complexe le Banquier, Avenue Tahar Haddad 1053 Les Berges Du Lac Tunis
<b>Montant initial</b>	: 100 000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune
<b>Références de l'agrément</b>	: Agrément du CMF n° 36-2024 du 11 juin 2024
<b>Date de constitution</b>	: 17 février 2025
<b>Durée de vie</b>	: 99 ans
<b>Promoteurs</b>	: BANQUE NATIONALE AGRICOLE et BNA CAPITAUX
<b>Gestionnaire</b>	: BNACAPITAUX - intermédiaire en bourse- Immeuble Complexe le Banquier, Avenue Tahar Haddad Les Berges du Lac 1053 Tunis
<b>Dépositaire</b>	: BANQUE NATIONALE AGRICOLE, rue Mohamed V 1001 Tunis
<b>Distributeurs</b>	: BANQUE NATIONALE AGRICOLE (Rue Mohamed V 1001 Tunis) BNA CAPITAUX (Immeuble Complexe le Banquier, Avenue Tahar Haddad Les Berges du Lac 1053 Tunis)

**Périodicité de calcul de la valeur liquidative** : Quotidienne

#### **Prix de souscription et de rachat :**

Le prix de souscription ou de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

**Pour plus d'informations sur FCP BNA CEA, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 est mis à la disposition du public auprès de BNA CAPITAUX- Intermédiaire en bourse, sis à l'Immeuble Complexe le Banquier, Avenue Tahar Haddad 1053 Les Berge du Lac Tunis et auprès de ses agences ainsi qu'auprès des agences de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE.**